

Si le Gouvernement du Roi ne s'était pas déclaré satisfait il aurait été bien difficile. Au comte de Castellane qui demandait des « nouvelles instructions » le comte de Maurepas galamment répondit : « Il me paroît qu'on ne peut rien exiger de plus de la République de Raguse. Ces deux Consuls seront assez mortifiés de la punition que les capitaines Ragusois ont subi à leur occasion et Vous devez être satisfait des égards que la République a eu à vos représentations ¹. »

Vers cette même année, la France se souvint du protectorat ragusain sur les catholiques du Balkan. Ce protectorat religieux que la République exerça pendant trois siècles et demi sur les catholiques de Serbie, de Bulgarie, de Bosnie, d'Herzégovine et d'Albanie et dont l'Autriche ne fit que recueillir l'héritage, est une des plus belles pages de la mission civilisatrice de Raguse. Elle fut en ceci plus bienfaisante que Venise, car elle avait des conditions spéciales de rayonnement qui faisaient défaut à la République de Saint-Marc : la situation géographique qui fait de Raguse une ville maritime et balcanique à la fois, la communauté de langue avec les Slaves asservis au joug ottoman et les rapports tributaires avec l'Empire ottoman, qui se relâchèrent rarement pendant le cours des siècles. Situation, langue, lien tributaire, Raguse s'en servit pour couvrir la presqu'île balkanique, surtout les pays slaves des Balkans, de ses colonies et de ses églises, puisque au moyen âge la colonisation s'entreprenait exactement comme au XIX^e siècle par la coopération de la religion et du commerce. Les pays slaves balkaniques considéraient Raguse comme un membre de leur association manquée, comme un frère heureux qui

1. Paris, 22 août 1745. *Archives de la Marine*, B⁷ 182, fol. 237.